



## Discrimination, Prime annuelle exceptionnelle???

Par **Romeo12**, le **29/08/2016** à **20:51**

Bonjour a tous,

D'abord je suis Anglais mais je travail et vivre en France depuis quelques année, donc m'excuser pour le mauvais écriture Français, c'est ne toujours pas une point forte pour moi.

Ma Question - Je travail dans une petit enterprise familiale de 10 personnes depuis 2ans et 10 mois.

Chaque MOIS tout les employees recevoir une prime exceptionnelle d'environ 150€, que moi aussi je reçu, mais chaque ANNEE on recevoir une prime exceptionnelle annuelle d'environ 1500€ on Août et aussi a Noël.

L'annee dernier je nais pas reçu cette Prime Exceptionnelle Annuelle et je demander a le secrétaire (qui est le femme de patron) pourquoi je n'ai pas reçu cette prime, puis elle me dire c'est après 2ans de ancienneté, rien écrire sur cette sujet, donc je quitter son bureau un pue déçu et continuer a faire mon travail jusqu'à cette année.

Cette année (maintenant 2ans et 7mois d'ancienneté) j'au reçu le prime exceptionnelle annuelle, mais que le moitié de tout les autre employees 750€ au lieu de 1500€

Personne, patron , secrétaire n'as jamais dire ou écrire pour nous disons c'est le moitié après deux ans, parce que mon patron ne parle a personne de cette type de choose, en fait il faire se qu'il veux.

A noter que nous n'avons pas un accord pour cette prime, ni dans le contrat, ni conventionelle c'est seulement a volonté de le patron, donc je crois c'est appeler une prime d'usage non??

Je sais les type de prime ne pas obligatoire, mais je sais qui si il paye une personne il doit payer tout le monde cette somme et le meme somme non???

Est-ce un discrimination de me payer le moitié que tout les autres..

Merci d'avance pour votre temps.

Romeo 12

Par **P.M.**, le **29/08/2016** à **22:11**

Bonjour,

Sans parler forcément de discrimination, il semble que ce soit une inégalité que l'employeur aurait sans doute du mal à justifier s'il refusait de régulariser et que vous saisissiez le Conseil

de Prud'Hommes même pour une demande rétroactive...

Par **Romeo12**, le **29/08/2016** à **22:26**

Bonsoir P.M.

Merci bcp pour votre réponse, je doit parler avec lui demain et je ajoute votre réponse a me pense bête .

Merci pour votre temps.

Cordialement

Romeo 12